

Réaction du SPW à l'arrestation d'un agent du DNF

Le Service public de Wallonie (SPW) a été averti ce mercredi matin par le Parquet que l'un de ses forestiers ne pourrait être présent aujourd'hui sur son lieu de travail devant être auditionné par la Justice. C'est par voie de presse ce midi que nous avons été informés que ce même agent aurait été privé de liberté pour 24h et présenté à la juge d'instruction en charge de l'enquête judiciaire sur la peste porcine africaine qui sévit actuellement dans la région d'Arlon.

Le SPW se réserve le droit, dans l'intérêt du service, de suspendre avec effet immédiat l'agent concerné en fonction des conclusions du Parquet suite aux auditions de ce jour.

Par ailleurs, le SPW tient à signifier sa détermination à collaborer pleinement avec la Justice afin de faire toute la lumière sur les investigations en cours.

Dans l'attente d'information complémentaire de la Justice, le SPW ne fera pas d'autre commentaire.